

SAINT-RAPHAËL



2025 FÊTE



Municipalité de
Saint-Raphaël

des joues rouges

104, rue du foyer, Saint-Raphaël

PATINAGE

RALLYE

DÉFI HIVERNAL

JEUX DE NEIGE

CINÉMA

FEUX D'ARTIFICES

CHASSE AU TRÉSOR

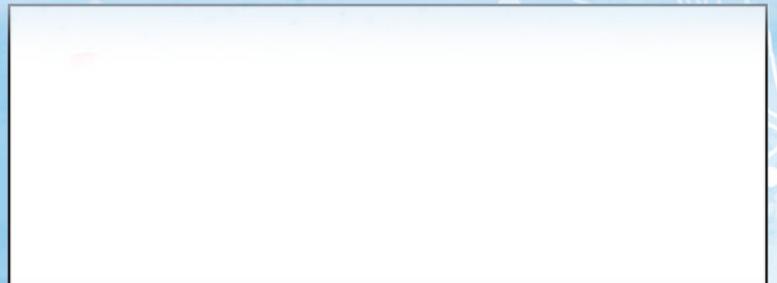
POUR **INSCRIRE** VOTRE FAMILLE OU INFORMATION :

418-243-2853, POSTE 105

LOISIRS@SAINT-RAPHAEL.CA

MESSENGER DES LOISIRS OU DE LA MUNICIPALITÉ

**DÉTAILS ET HORAIRE
EN PAGE 16**



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13 h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, Qc, G0R 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R..... 418 243-3757

CPE Belle Enfance..... 418 243-3545

Chalet Intergénérationnel..... 418 705-1001

École La Source..... 418 243-2999

Maison Des Jeunes 418 243-3457

Permis de feu 418 243-2853

Pharmacie..... 418 243-2040

SAAQ - bureau d'immatriculation.. 418 243-3526

Bibliothèque..... 418 243-3437

Calendrier des dates de tombée du journal

Éditions	Dates de tombée	Distribution
Mars	15 février	Fin février
Avril	15 mars	Fin mars
Mai	15 avril	Fin avril

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité

Informations : 418 243-2853 poste 105
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collaboration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : Creaphiste

MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Avant tout, permettez-moi de vous adresser, au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux pour une année 2025 pleine de santé, de prospérité et de moments de bonheur partagés dans notre belle communauté de Saint-Raphaël.

Alors que nous entamons cette dernière année de mon mandat, je tiens à rappeler les progrès im-

portants que nous avons réalisés ensemble. Malgré un début de mandat difficile marqué par un déficit et une augmentation du rôle d'évaluation, nous avons su redresser la situation financière de la municipalité. Deux années consécutives de gel de taxes témoignent de nos efforts collectifs. Cependant, nous devons continuer à être prudents face aux défis à venir, notamment en matière d'infrastructures et de réglementation. La prospérité de notre municipalité repose sur une vision d'avenir prudente et éclairée, guidée par le travail d'équipe et la solidarité.

Février est un mois riche en événements et en activités pour notre municipalité. Je souhaite mettre en avant trois temps forts :

La Fête des Joues Rouges

Du 21 au 23 février, nous célébrerons la Fête des Joues Rouges, un moment festif attendu par petits et grands. Cet événement se déroulera au terrain des loisirs, où vous pourrez profiter des patinoires, des glissades, ainsi que de la piste de ski de fond et de raquette. Toutefois, nous manquons de bénévoles pour assurer le succès de cet événement. Nous invi-

tons donc la relève à se joindre à l'équipe afin de soutenir le Service des Loisirs. Si vous souhaitez contribuer, n'hésitez pas à contacter la municipalité. Votre aide sera précieuse et grandement appréciée.

Les activités de la Saint-Valentin

La Saint-Valentin est l'occasion de célébrer l'amour et l'amitié. Nous vous invitons à participer aux activités spéciales prévues à cette occasion. Pour tous les détails, veuillez consulter la programmation plus loin dans ce journal.

La semaine de relâche

Enfin, la semaine de relâche approchant, une programmation diversifiée a été préparée pour les familles. Au menu : patinage libre, hockey, activités à la bibliothèque, glissades hivernales, et bien plus encore. Nous sommes fiers d'offrir des activités peu coûteuses et accessibles à tous, afin que chacun puisse profiter pleinement de cette période. Nous rappelons aussi l'inscription aux formations « Prêt à rester seul » et « Gardiens avertis », prévues pour le 6 mars.

En terminant, je vous invite à continuer de participer activement à la vie communautaire de Saint-Raphaël. Votre implication est la clé de notre succès collectif et de notre épanouissement commun. Ensemble, nous bâtissons un avenir prospère pour notre municipalité.

Je vous souhaite un excellent mois de février et espère vous voir nombreux lors de nos événements.

Chaleureusement,

Maire de Saint-Raphaël

OFFRES D'EMPLOI

Moniteur en chef du camp de jour

TÂCHES PRINCIPALES :

- Planifier, coordonner et superviser les activités du camp de jour.
- Encadrer et soutenir l'équipe d'animateurs, en favorisant un environnement de travail positif et collaboratif.
- S'assurer du respect des règles de sécurité et des normes en vigueur.
- Organiser des réunions d'équipe et participer à l'évaluation des performances des animateurs.
- Gérer les imprévus et résoudre les situations problématiques avec professionnalisme.
- Communiquer avec les parents au besoin et transmettre les informations importantes.

EXIGENCES PERTINENTES :

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus.
- Avoir une expérience significative en animation ou en gestion d'équipe, idéalement dans un camp de jour.
- Détenir un certificat en premiers soins (ou s'engager à suivre la formation avant l'entrée en fonction).
- Être disponible du 23 juin au 15 août 2025, ainsi que pour les formations préalables.

QUALITÉS ET COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

- Leadership, dynamisme et sens des responsabilités.
- Excellentes aptitudes en communication et en résolution de conflits.
- Créativité, capacité d'adaptation et gestion du stress.
- Souci du bien-être et de la sécurité des enfants.

SALAIRE :

À discuter selon l'expérience et les qualifications.

Animateur(trice) du camp de jour

TÂCHES PRINCIPALES :

- Encadrer et animer un groupe d'enfants de manière dynamique et sécuritaire.
- Planifier et organiser des activités ludiques, sportives, artistiques ou éducatives selon le programme établi.
- Assurer un environnement stimulant et sécuritaire pour tous les participants.
- Favoriser l'inclusion et la participation de tous les enfants.
- Collaborer avec l'équipe et communiquer avec le moniteur en chef en cas de besoin.

EXIGENCES PERTINENTES :

- Être âgé(e) de 16 ans ou plus.
- Avoir de l'expérience en animation ou en encadrement d'enfants (un atout).
- Détenir un certificat en premiers soins (ou s'engager à suivre la formation avant l'entrée en fonction).
- Être disponible du 23 juin au 15 août 2025, ainsi que pour les formations préalables.

Qualités et compétences recherchées :

- Dynamisme, créativité et sens de l'organisation.
- Patience, bienveillance et capacité à gérer des groupes d'enfants.
- Esprit d'équipe et attitude positive.

SALAIRE :

À discuter selon l'expérience et les qualifications.





OFFRE D'EMPLOI : ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE)

La municipalité de Saint-Raphaël est à la recherche d'un candidat dynamique et organisé pour occuper le poste d'adjoint administratif. Joignez-vous à une équipe engagée et contribuez au bon fonctionnement de notre municipalité!

Description du poste

Sous la supervision de l'adjointe de direction, l'adjoint administratif aura pour mandat d'assurer un support administratif efficace au sein de la municipalité, tout en veillant à la gestion des dossiers courants.

- Recevoir et acheminer les communications téléphoniques;
- Accueillir et diriger les visiteurs;
- Percevoir les comptes de taxes;
- Traiter le courrier, les courriels et télécopies (ouvrir, trier, distribuer et envoyer);
- Assumer la rédaction de la correspondance, la réception du courrier, la prise d'appels téléphoniques, la gestion des courriels et la gestion des informations;
- Classer et conserver des documents;
- Effectuer le contrôle des dossiers administratifs, surveiller les échéanciers, effectuer les rappels, obtenir les informations demandées dans les délais prescrits;
- Produire divers rapports;
- Assister la directrice générale dans diverses rencontres et activités générales et assurer le soutien clérical s'y rattachant;
- Réaliser certains mandats et tâches reliés à la gestion de la municipalité;
- Rédiger, corriger, mettre en page et coordonner diverses communications;
- Accomplir toute autre tâche connexe demandée.

Exigences et compétences recherchées

- Formation : Diplôme en secrétariat, administration ou dans un domaine connexe.
- Expérience : Minimum de 2 ans dans un poste similaire (un atout).
- Logiciels : Maîtrise des outils de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook) et aisance avec le logiciel comptable CIM (un atout).
- Excellentes capacités organisationnelles et souci du détail.
- Sens de la discrétion et respect de la confidentialité.
- Habiletés interpersonnelles et service à la clientèle exemplaire.
- Aptitude à gérer plusieurs priorités simultanément.

Conditions de travail

- Lieu de travail : Bureau municipal de Saint-Raphaël.
- Horaire : Temps plein (35 heures/semaine), horaire de jour.
- Salaire : Selon l'échelle salariale en vigueur et l'expérience du candidat.
- Avantages : Programme d'assurance collective, fonds de pension et milieu de travail stimulant.

Comment postuler?

Envoyez votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le 7 février 2025 à l'attention de Valérie Bergeron par courriel à comptabilite@saint-raphael.ca

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

L'emploi du masculin a pour but d'alléger le texte.





OFFRE D'EMPLOI

Inspecteur(trice) en urbanisme et en environnement

Tu as de l'expérience en inspection?

Tu cherches un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle?

Un endroit avec une belle équipe de travail qui a à cœur le bien-être de ses employés?

Nous avons ce qu'il faut pour toi!

Voici ce que nous offrons :

- Salaire horaire, selon expérience;
- Possibilité de travailler sur un horaire 5/4, ce qui veut dire d'avoir une journée de congé aux deux semaines;
- Vacances selon la politique en vigueur;
- Assurances collectives;
- Six congés maladies;
- 13 congés fériés;
- Télétravail possible avec présence obligatoire de 3 jours au bureau;
- Fermeture des bureaux pendant les jours de fêtes;
- Horaire estival de 13 semaines qui écourte vos journées de 30 minutes sans aucune perte salariale.

Les responsabilités associées au poste consistent à :

- Analyser les demandes et émettre les permis et certificats d'autorisation en conformité aux normes applicables (lois et règlements);
- Faire respecter la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement;
- Effectuer des inspections sur le territoire et en assurer le suivi par l'émission de lettres, d'avis d'infraction, de constats d'infraction, de rapports internes, etc.;
- Répondre aux demandes d'informations des citoyens;
- Recevoir, traiter et faire le suivi des plaintes présentées au service;
- Sur requête, participer et préparer les demandes et certains documents relatifs aux conseils consultatifs d'urbanisme;
- Effectuer toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

Exigences et compétences recherchées :

- Détenir ou être en voie de détenir une attestation d'études collégiales en inspection municipale en bâtiment et en environnement ou un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans le domaine (inspection, aménagement et urbanisme, environnement, etc.);
- Bonne connaissance des lois et règlements liés à l'emploi (Q-2,r.22, LAU, zonage, lotissement, etc.);
- Être disponible pour travailler les soirs de semaine à l'occasion;
- Détenir un permis valide de classe 5.

Cela t'intéresse et tu veux te joindre à nous :

Les personnes qualifiées et intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à : info@saint-raphael.ca

Seuls les candidats retenus seront contactés. La forme masculine a été utilisée précédemment dans le seul but d'alléger le texte.





Municipalité de
Saint-Raphaël

Compte de taxes !

Surveillez votre courrier !

Dates des versements pour l'année 2025 :
1er mars - 1er mai - 1er juillet - 3 septembre & 1er novembre

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS



- Directement sur le site de votre institution financière ;
- Au comptoir de service des institutions financières ;
- Par chèque :
 - Par la poste ou déposé dans la chute à lettres du bureau municipal ;
- En personne :
 - Au bureau municipal durant les heures d'ouvertures de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(argent comptant, débit et/ou chèque)

Pour toutes questions, contactez Valérie Bergeron,
adjointe à la direction, au (418) 243-2853 poste 102
ou à comptabilite@saint-raphael.ca.



Avez-vous

5 minutes ?



CITAM

INSCRIVEZ-VOUS!



**ALERTES ET
NOTIFICATIONS
DE MASSE**

- Avis d'ébullition
- Bris d'aqueduc
- Inondation
- Alerte météo
- Fermeture de rue

CITAM
ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

**SOYEZ INFORMÉ
EN TOUT TEMPS!**



Scannez ce code



Où installer les avertisseurs?

Tous les occupants de votre maison doivent entendre les avertisseurs lorsqu'ils se déclenchent.

Dans quelles pièces faut-il les installer?

Il est recommandé d'avoir 1 avertisseur :

- À chaque étage, y compris le sous-sol;
- Dans le corridor près des chambres;
- Dans chaque chambre où l'on dort;
- Près des escaliers.
- Les étages mesurant plus de 10 mètres de haut (33 pieds) devraient avoir 2 avertisseurs, soit 1 à chaque extrémité.

À quel endroit faut-il les fixer?

Les avertisseurs de fumée doivent être installés :

- Au plafond, à un minimum de 10 centimètres (4 pouces) du mur;
- Au mur, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du plafond;
- À une distance de 1 mètre (40 pouces) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur;
- Sans obstruction afin que la fumée puisse se rendre à l'avertisseur.

Si vous avez des avertisseurs de fumée électriques, assurez-vous qu'ils sont interconnectés et qu'ils s'activent simultanément, peu importe la provenance de la fumée ou de l'incendie. Si ce n'est

pas le cas, communiquez avec un électricien qualifié pour les faire interconnecter.

Les avertisseurs de fumée connectés à un circuit électrique ne peuvent pas être remplacés par un modèle fonctionnant à pile.

Vérification et entretien

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore.

Chaque année, vous devez :

- Nettoyer les appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier;
- Nettoyer les appareils photoélectriques à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir;
- Vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.
- Ne peignez jamais les avertisseurs.

Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil.

Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un signal sonore intermittent et lorsque vous emménagez dans un nouveau logis.

Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans à partir de la date de fabrication.



MESSAGE DE PRÉVENTION IMPORTANT

Chers citoyens,

Nous souhaitons rappeler à tous les citoyens qu'il est essentiel d'être vigilants en circulant dans la cour de l'école du CFER, particulièrement pendant les heures de cours.

Un chariot élévateur est en opération pour charger et décharger des camions-remorques. Ces activités nécessitent une attention accrue, car elles comportent des risques pour la sécurité de tous.

Pour votre sécurité, nous vous invitons à :

- Rester attentifs à votre environnement.
- Privilégier les zones sécurisées pour circuler (faire le tour par le terrain de basket-ball)
- Respecter les consignes de sécurité affichées dans la cour.

Merci de faire preuve de prudence et de collaborer afin de prévenir tout incident. Ensemble, nous pouvons assurer un espace sécuritaire pour tous.



UN PARTENARIAT SOLIDAIRE POUR MIEUX SERVIR NOTRE COMMUNAUTÉ!



Municipalité de
Saint-Raphaël

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL EST HEUREUSE D'ANNONCER QU'ELLE DEVIENT UN POINT DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN COLLABORATION AVEC ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE.

DANS LE CADRE DE CETTE INITIATIVE, UN CONGÉLATEUR SERA INSTALLÉ AFIN D'AMÉLIORER ET DE PÉRENNISER LE SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE.

CETTE INITIATIVE REFLÈTE NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA SOLIDARITÉ ET LE SOUTIEN AUX ORGANISMES DU MILIEU, AU BÉNÉFICE DES CITOYENS DE NOTRE COMMUNAUTÉ.

MERCI À TOUS LES PARTENAIRES ET BÉNÉVOLES QUI RENDENT CE PROJET POSSIBLE! ENSEMBLE, NOUS CONSTRUISONS UN MILIEU DE VIE PLUS INCLUSIF ET CHALEUREUX.

Prêts à rester seuls



Quand : le jeudi 6 mars 2025

Où : Saint-Raphaël

Heures : 8h30 à 14h30

Coût : 55\$ par enfant

Pour inscrire votre enfant :

loisirs@saint-raphael.com

Informations supplémentaires :

- Votre enfant doit avoir 9 ans ou avoir 9 ans maximum dans les 3 prochains mois..
- Le paiement se fera la journée même en argent comptant ou par virement Interac.

À prévoir la journée de la formation :

- 1diner froid ainsi que 2 collations
- Un étui contenant un crayon, un efface et des surligneurs

Gardiens avertis



Quand : le jeudi 6 mars 2025

Où : Saint-Raphaël

Heures : 8h30 à 14h30

Coût : 55\$ par enfant

Pour inscrire votre enfant :

loisirs@saint-raphael.com

Informations supplémentaires :

- Votre enfant doit avoir 11 ans ou avoir 11 ans maximum dans les 3 prochains mois..
- Le paiement se fera la journée même en argent comptant ou par virement Interac.

À prévoir la journée de la formation :

- 1diner froid ainsi que 2 collations
- Un étui contenant un crayon, un efface et des surligneurs
- Un bébé ou un toutou

Envie d'apprendre, de vous divertir et de progresser?

Les cours sur mesure du Centre d'éducation des adultes de Bellechasse sont pour vous!

Voici l'offre des cours qui se déroulera
du 3 février au 1er mai 2025.

Téléphones intelligents et tablettes | jeudi : 13 h à 15 h 30

Maîtrisez votre appareil tout en maximisant le potentiel de celui-ci en explorant Internet et les applications. Profitez d'une formation personnalisée, conçue pour répondre à vos besoins.



Conversation anglaise - débutant | mardi : 9 h 30 à 12 h

Formation de base, temps, verbes, formulation de questions.

Conversation anglaise - intermédiaire | mardi : 13 h à 15 h 30

Enrichissement de votre vocabulaire et pratique des expressions

**Une session
complète pour
seulement 20 \$**

Musclez vos méninges | mercredi : 13 h à 15 h 30

Trucs, conseils et exercices afin d'optimiser la vitalité cognitive.



Inscrivez-vous en ligne



Centre d'éducation
des adultes de
Bellechasse

CEABELLECHASSE.CSSCOTESUD.GOUV.QC.CA/COURS-SUR-MESURE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **DIMANCHE 26 JANVIER 2025.**



Prévenez les incendies liés aux cendres du foyer

Les statistiques diffusées par le ministère de la Sécurité publique du Québec révèlent que près de 4 800 bâtiments à usage résidentiel ont été endommagés lors d'incendies en 2015, entraînant des pertes matérielles estimées à un peu moins de 215 millions de dollars. Plusieurs de ces incendies sont attribuables à une mauvaise disposition des cendres de foyer ou à une mauvaise utilisation d'un appareil de chauffage. Voici nos conseils pour vous éviter de faire partie de ces statistiques.

Comment vous débarrasser des cendres de foyer de manière sécuritaire?

1. Utilisez une pelle de métal pour retirer les cendres du foyer. Ne ramassez jamais les cendres avec un aspirateur à moins de vous être d'abord assuré qu'elles sont froides.
2. Jetez vos cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, muni d'un couvercle. L'utilisation d'un contenant à l'épreuve du feu est primordiale, puisque les cendres peuvent rester chaudes pendant plus de 72 heures.
3. Sortez-le et conservez-le dehors pendant au moins 72 heures, couvercle fermé et à au moins 1 mètre de tout bâtiment ou matériau combustible
4. Assurez-vous que les cendres sont effectivement refroidies après 72 heures. Si aucune chaleur ne s'en dégage lorsque vous les brassez, vous pouvez en disposer. Si elles sont complètement froides, vous pouvez aussi les vider directement dans votre bac à compost.

Précautions pour foyers et poêles à bois

Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, plus du tiers des incendies dans les résidences se déclenchent dans les cheminées. Pour éviter que votre belle flambée ne se transforme en incendie, vous devez utiliser votre système de chauffage prudemment. Ainsi, il est préférable de faire ramoner votre cheminée une fois l'an (au printemps, de préférence) ou à toutes les 3 cordes de bois brûlées.

De plus, si votre maison est équipée d'un poêle à bois, d'un foyer ou d'un appareil fonctionnant au gaz (cuisinière, chaufferette, etc.), il est essentiel de la doter d'un ou de plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone (CO). L'emplacement idéal pour les installer? Près des chambres à coucher et au sous-sol, à proximité du système de chauffage principal. Évitez toutefois de les placer près d'un ven-

tilateur de plafond, d'une porte ou d'une fenêtre, derrière un meuble ou des rideaux, dans une salle de bain ou dans des pièces poussiéreuses, sales et graisseuses, comme le garage, la cuisine et la salle de chauffage.

Finalement, votre résidence devrait être équipée d'au moins un extincteur portatif de 5 lb à poudre chimique de type ABC. Cet équipement peut combattre à peu près n'importe quel feu. Vérifiez vos extincteurs et vos détecteurs régulièrement.

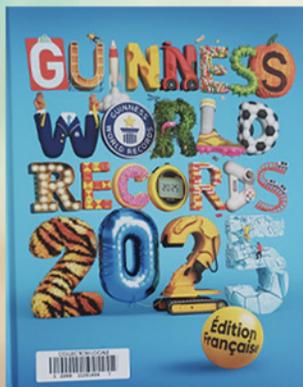
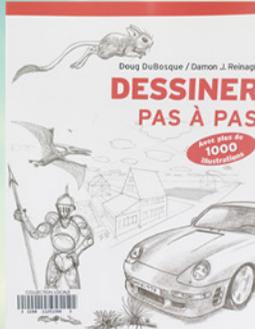
IGLOO MOBILE : DANGEREUX ET INTERDIT

Le début de bordée de neige a fait place à l'entrée en scène d'igloos mobiles. La Sûreté du Québec peut émettre des constats d'infraction aux conducteurs dont le véhicule n'était pas complètement déneigé.

Rappelons qu'en plus d'être dangereux, c'est interdit. Pour votre sécurité et celle des autres, prenez le temps de dégager toutes les surfaces de votre auto avant de prendre la route.



NOUVEAUTÉS BIBLIO



*Passez nous voir à la
biblio pour plus
de nouveautés!*

Bonne Lecture

Aide aux devoirs

Dans toutes
Les matières du
primaire et
français et
mathématiques
au secondaire!

Besoin d'un coup de main
pour réussir tes devoirs?
Rejoins notre atelier
d'aide aux devoirs et
profite d'un soutien
personnalisé!

Tous Les 1er
et 3e samedis du mois,
de 9:30-11:00
à La Bibliothèque Jeannine
Marquis-Garant!



RÉSEAU
BIBLIO
de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

renseignements: raph@reseaubibliocnca.qc.ca

418-243-3437

BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT



ET
FIERTÉ BELLECHASSE

vous présentent une
EXPOSITION D'OEUVRES ARTISTIQUES

DU 01 FÉVRIER AU 7 MARS 2025

À LA BIBLIOTHÈQUE
PENDANT NOS HEURES D'OUVERTURE
LES MARDIS ET MERCREDIS, 18:30-20:00
LES 1ERS ET 3ES SAMEDI, 9:30-11:00

RÉSEAU
BIBLIO
de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

Pour plus d'informations sur FIERTÉ
BELLECHASSE →



FÉVRIER 2025

BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT
88 rue du Foyer (derrière l'école)
St-Raphaël, Qc G0R 4C0 418-243-3437
raph@reseaubibliocnca.qc.ca

RÉINVENTER le
BIBLIO
Via des mots. Notre passion.

Dimanche Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		04	05	06	07	08
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

01

Le Réseau nous prête des livres sur le thème de l'amour.

ACTIVITÉS

Inscriptions pour la semaine de relâche avant le 25 février, voir encadré

coloriage jeux société

EXPOSITION D'OEUVRES ARTISTIQUES PAR FIERTÉ BELLECHASSE

Heures d'ouverture

Les mardis et mercredis 18:30-20:00
1er et 3es samedis 9:30-11:00

Aide aux DEVOIRS

Une enseignante sera sur place, les 1er et 3es samedis de chaque mois (sauf le 1 mars) de 9:30-11:00
Primaire: toutes les matières
Secondaire: Français, Math

Le calendrier Collection Bellechasse « finalement » chez vous!

La MRC de Bellechasse est très heureuse d'avoir finalement pu distribuer le calendrier Collection Bellechasse dans vos municipalités!

Certains délais hors de notre contrôle ont retardé le processus d'envoi avant les Fêtes – nous nous excusons de ces délais, et espérons que vous aimerez notre édition 2025, que vous pourrez (ou avez déjà!) récupérer dans votre casier postal.

Le calendrier culturel, rappelons-le, est édité à près de 20 000 exemplaires et est distribué partout dans Bellechasse ainsi que dans quelques municipalités des Etchemins.

Celui-ci est réalisé grâce au partenariat entre la MRC de Bellechasse et Promutuel Rive-Sud, et vise à favoriser le développement des arts visuels tout en faisant la promotion du talent artistique bellechassois.

Entrée en vigueur du système modernisé de collecte sélective

Quoi mettre,
ou ne pas mettre,
dans le bac de
récupération?

Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.

SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Il contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- × Pile
- × Seringue
- × Boyau d'arrosage
- × Chaise de jardin
- × Jouet
- × Casserole
- × Vêtement et tissu

BESOIN DE PLUS
D'INFOS SUR LE BAC?
CONSULTEZ
BACIMPACT.CA





Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



Prévenir les chutes, c'est essentiel!

Les chutes peuvent toucher tout le monde, mais le risque augmente avec l'âge. Elles peuvent entraîner une perte de mobilité ou d'autonomie. Voici quelques conseils pour les prévenir :

- ✓ Restez actif : marchez, montez des escaliers ou faites des exercices adaptés.
- ✓ Prenez soin de votre vue : consultez régulièrement un spécialiste.
- En hiver, portez des bottes antidérapantes, utilisez des crampons et
- ✓ gardez vos espaces déneigés.

Pour en savoir plus : cisssca.com/prevenirleschutes



Pour bouger en toute sécurité, découvrez des ressources comme :

MOVE 50+

ou **VIACTIVE.**



Nouveaux prix pour le transport **adapté** en 2025

Passage simple à l'intérieur de Bellechasse.....	7 \$
Passage simple vers Lévis.....	10 \$
Passage simple vers Québec pour motif médical seulement (preuve obligatoire).....	20 \$

Nouveaux prix pour le transport **collectif** en 2025

Passage simple dans Bellechasse à l'intérieur de la même municipalité.....	7 \$
Passage simple dans Bellechasse entre deux municipalités voisines.....	13 \$
Passage simple dans Bellechasse longue distance.....	20 \$
Passage simple dans Bellechasse pour travailleur.....	10 \$
Passage simple vers Lévis, Montmagny et Sainte-Marie (motif médical).....	20 \$
Passage simple vers Lévis pour activités sociales.....	23 \$
Passage simple vers Québec pour motif médical seulement (preuve obligatoire).....	30 \$

***Prenez note que les bureaux de la MRC seront désormais fermés au public les vendredis dès midi.**

Cela n'affectera toutefois pas les heures d'accès aux employés, puisque ceux-ci continueront à exercer leurs activités en fonction des heures régulières. Merci de votre compréhension!



VRAIE DE NATURE

Rapport des loisirs soumis au conseil municipal Décembre 2024

Inauguration du sapin de Noël

Le mois de décembre a débuté en beauté avec l'inauguration du sapin au Parc de l'Archange. Cet événement a réuni de nombreuses familles de Saint-Raphaël, créant un moment magique pour petits et grands. Un chocolat chaud servi sur place et l'ambiance festive ont fait de cette soirée un succès retentissant. Merci à tous ceux qui ont participé et contribué à illuminer cette soirée! Merci aussi aux pompiers pour leur présence !

Concours « Décore ta maison »

La municipalité a également mis sur pied le concours annuel « Décore ta maison », qui a permis de mettre en valeur la créativité et l'esprit féerique des citoyens. Nous avons reçu de nombreuses inscriptions et avons été impressionnés par la qualité et l'originalité des décorations. Merci aux participants pour avoir éclairé notre belle communauté durant cette période des Fêtes!

Lancement du guide des loisirs

En décembre, nous avons eu le plaisir de lancer notre tout nouveau Guide des loisirs. Celui-ci regroupe toutes les activités prévues pour les mois à venir, offrant ainsi une panoplie d'options pour tous les âges. Si vous ne l'avez pas encore consulté, n'hésitez pas à le faire pour découvrir ce qui vous attend en 2025!

ACTIVITÉS À VENIR

Fête des Joues Rouges

Ne manquez pas la Fête des Joues Rouges, qui se déroulera du 21 au 23 février au terrain des loisirs situé au 104 rue du Foyer. Avec des activités pour toute la famille, incluant des patinoires, des glissades, et des pistes de ski de fond et de raquette, cet événement promet d'être l'un des moments forts de l'hiver! Restez à l'affût des détails dans les prochaines semaines.

Fête de la Saint-Valentin

Célébrez la Saint-Valentin 2025 sur le terrain des loisirs le 14 février! Voici la programmation :

- Soirée patins à roulettes et karaoké (19h à 22h) : Venez chanter vos chansons d'amour préférées à la station karaoké et patiner sur des airs festifs. Code vestimentaire : porter du rouge, du rose ou un accessoire spécial Saint-Valentin!
- Patinage en amoureux : Profitez de la patinoire extérieure sous la lueur de lumières féeriques et une musique d'ambiance amoureuse.
- Concours photo : Prenez une photo près du cadre de l'amour et envoyez-la sur notre page Facebook ou par courriel aux loisirs pour courir la chance de gagner une carte cadeau!
- Vente de grignotines et breuvages à l'intérieur pour vous réchauffer. L'entrée est gratuite et ouverte à tous!

Message important : congé et remplacement

Veillez noter qu'Edith sera en congé à partir du 22 jusqu'au 30 janvier. Pour toute question ou urgence durant cette période, veuillez contacter la réception et vous serez redirigé. Merci de votre compréhension!

Invitation à participer aux loisirs

Nous invitons chaleureusement tous les citoyens à participer activement aux loisirs de Saint-Raphaël. Votre implication est essentielle pour continuer à faire de notre municipalité un lieu dynamique et accueillant. Que ce soit pour des activités sportives, des événements communautaires ou des ateliers créatifs, il y en a pour tous les goûts!

Merci à tous pour votre participation et votre soutien tout au long de ce mois de décembre. Ensemble, continuons à faire vibrer la vie communautaire de Saint-Raphaël!



Cercle de fermières
de Saint-Raphaël



Notre prochaine réunion se tiendra
mardi le 11 février à 13 h. toujours
à notre local au 81 rue du Foyer.

On porte une touche de rouge pour
souligner la St-Valentin.
Bonne réunion à toutes.





21.22.23 FÉVRIER

VENDREDI, 21

17H30 – LANCEMENT OFFICIEL DE LA FÊTE

18H – PATINAGE AUX LUMIÈRES

19H30 – CONTES ET LÉGENDES DANS LE CHALET

20H30 – CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

- PROJECTION D'UN FILM FAMILIAL DANS LA ZONE DU CHALET. APPORTEZ VOS CHAISES ET COUVERTURES !

SAMEDI, 22

10H – DÉFI HIVERNAL DES FAMILLES (SUR INSCRIPTION)

11H – CONSTRUCTION DE FORT ET JEU DU CHEVREUIL EN FAMILLE

13H – TOURNOI AMICAL DE HOCKEY BOTTINE

- SUR LA GRANDE PATINOIRE. ÉQUIPES IMPROVISÉES SELON LES PARTICIPANTS (ENFANTS, ADOS, ADULTES).

14H30 – CHASSE AU TRÉSOR (SUR INSCRIPTION)

- RALLYE FAMILIAL À TRAVERS LES INSTALLATIONS (INDICES DISSÉMINÉS ENTRE LES PISTES, LA PATINOIRE ET LE CHALET).

16H – MUSIQUE LOCALE

19H – FEUX D'ARTIFICES

SERVICE DE BAR ET CANTINE SUR PLACE
TOUT LE WEEK-END !

104, rue du foyer, Saint-Raphaël

DIMANCHE, 23

10H – RANDONNÉE EN RAQUETTES ET SKI DE FOND

11H – COURSE DE LUGES COSTUMÉES (SUR INSCRIPTION)

- DESCRIPTION : CHAQUE FAMILLE OU ÉQUIPE DÉCORE UNE LUGE AVANT L'ACTIVITÉ, PUIS PARTICIPE À UNE DESCENTE CHRONOMÉTRÉE

13H – JEUX DE NEIGE ET DÉFIS EN FAMILLE (SUR INSCRIPTION)

- TIR À LA CORDE SUR NEIGE, COURSE EN SAC

15H – CLÔTURE MUSICALE ET REMISE DES PRIX

- ANIMATION MUSICALE DANS LE CHALET INTERGÉNÉRATIONNEL.
- TIRAGE AU SORT DE PETITS PRIX PARMIS LES PARTICIPANTS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DU WEEK-END.

POUR INSCRIRE VOTRE FAMILLE OU INFORMATION :
418-243-2853, POSTE 105
LOISIRS@SAINT-RAPHAEL.CA
MESSENGER DES LOISIRS OU DE LA MUNICIPALITÉ



GLISSADES :

VENDREDI DE 17H30 À 20H

SAMEDI DE 10H À 20H

DIMANCHE : DE 10H À 16H

L'ÉQUIPE SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HEURES,
CONSIDÉRANT L'ACHALANDAGE

La semaine de relâche 2025



Municipalité de
Saint-Raphaël

Dimanche le 2

13h à 16h : Glissades
au Button avec
service de chocolat
chaud 

Lundi le 3

10h : Heure du conte pour les
0-5 ans 
13h à 15h : Chasse au trésors à
la patinoire
10h à 12h : Atelier créatif en
famille au chalet 
intergénérationnel

Jeudi le 6

13h à 15h : Biblio ouverte
pour prêts 
18h30 à 20h : Soirée film
à la bibliothèque, avec
popcorn et grignotines
Toute la journée :
Formation prêt à rester
seul et gardien averti ! 

Vendredi le 7

13h30 à 16h : Jeux gonflables
& animation au gymnase, 3\$ par
enfant
19h à 22h : Soirée patins à
roulette au centre
communautaire, 2\$ par enfant et
gratuit pour les adultes, cantine
sur place 

Mardi le 4

10h à 12h : Olympiades
hivernales à la glissade du
Button 
18h30 à 20h
Biblio: Heure du conte 6 ans et
+ et brico 

Samedi le 8

9h à 16h :
Bazar vide-maison au
centre communautaire
20\$ par table
13h à 16h : Glissades au
Button avec service de
chocolat chaud 

Mercredi le 5

10h à 12h : Mini-Match de
Hockey Familial à la grande
patinoire. Formation des
équipes sur place ! À la bonne
Franquette ! 
18h30 à 20h
Biblio : apporte ton jeu,
Grignotines Fournies 

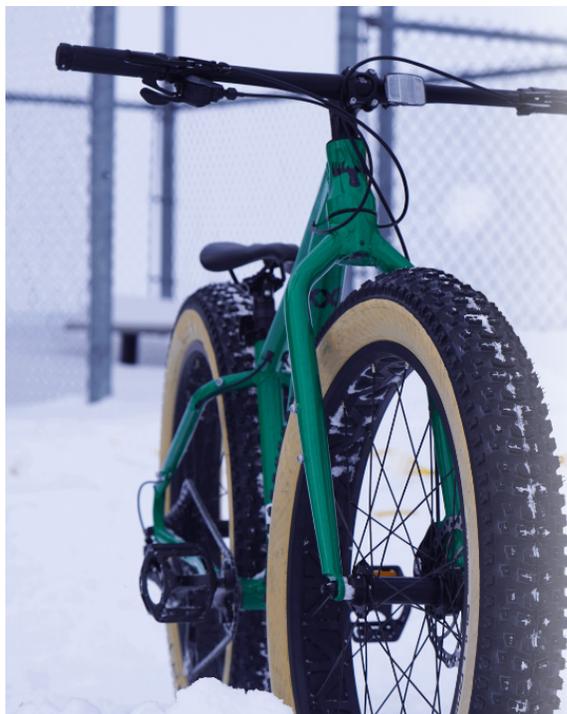
Inscriptions obligatoires pour TOUTES les activités!

- loisirs@saint-raphael.ca
- 418-243-2853 poste 105
- Messenger de la municipalité

Heures des patinoires

Tous les jours de 9h à 22h
Le chalet intergénérationnel est
aussi à votre disposition

La programmation des loisirs est toujours en vigueur ! Donc le sport famille le lundi est maintenu, la danse country et autres ! Restez à l'affût sur nos réseaux !



L'ACCÈS- LOISIRS MOBILE

**ESSAIE GRATUIT
DE LOISIRS
HIVERNAUX**

Du 11 au 16 février , sur le
Terrain des loisirs au 104,
rue du Foyer, Saint-Raphaël



PLACE ADOS : C'EST TON MOMENT!

Hey les ados! T'as envie d'avoir un impact concret dans ta communauté? De te faire entendre, partager tes idées et créer quelque chose de génial?

PLACE ADOS, c'est ton projet, pour toi et par toi. On va parler de sujets importants comme la santé mentale (avec des trucs pratiques!) tout en imaginant ensemble un gros projet qui verra le jour sur le terrain des loisirs. Oui, c'est sérieux : tes idées vont changer les choses!

Première rencontre : Mercredi 28 février 18h30

Maison des Jeunes (MDJ)

Viens avec tes potes, ton énergie, tes idées, et ta vibe!

Pourquoi participer?

Parce que T'AS une voix.

Parce que T'AS le pouvoir de faire bouger les choses.

Parce que ça va être FUN.

Pas besoin de t'inscrire à l'avance, mais si t'as des questions, écris-nous ici ou passe à la MDJ!

C'est TON projet. Alors, t'es prêt(e) à te lancer?



CLUB DE L'ÂGE D'OR PROGRAMME POUR FÉVRIER

1^{ER} FÉVRIER : SOUPER DANSANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
2 FÉVRIER : TOURNOI DE CHARLEMAGNE À 13H
13 FÉVRIER : DINER DE LA SAINT-VALENTIN À 11H30 ET JOFFRE À 18H30
20 FÉVRIER: TOURNOI DE CHARLEMAGNE À 13H
27 FÉVRIER : TOURNOI DE JOFFRE

À VENIR !!!!!!!

1^{ER} MARS : SOUPER DANSANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
2 & 20 MARS : TOURNOI DE CHARLEMAGNE À 13H
13 & 27 MARS : TOURNOI DE JOFFRE À 18H30
SHUFFLEBOARD
TOUS LES MERCREDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDI

POUR LES REPAS,
RÉSERVATION 7
JOURS À L'AVANCE !

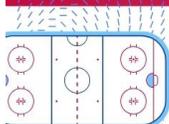


SALLES DISPONIBLES POUR LA LOCATION !

POUR TOUTES INFOS : (418) 243-2357 OU LE (581) 983-3476



SAVIEZ-VOUS QUE NOTRE MUNICIPALITÉ PARTICIPE À UN PROJET QUI S'APPELLE GUETTE TA GLACE?



GUETTE TA GLACE



ENQUÊTE SUR LES PATINOIRES ET LES LOISIRS D'HIVER

Dans le cadre de ce projet, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) réalise une enquête sur les patinoires et les loisirs d'hiver.

Pour participer à l'enquête, faites la lecture du code QR ou rendez-vous à l'adresse : forms.office.com/r/HNdEb4F0Yf

Durée : 5 minutes

Merci de nous aider à mieux comprendre l'importance que vous accordez à votre patinoire.



MA PATINOIRE EST-ELLE OUVERTE?

Cette année, rejoignez-nous sur le site de *Guette ta glace* pour connaître le statut de votre patinoire en temps réel.

1 Faites la lecture du code QR ou inscrivez l'adresse : <https://guette-ta-glace-public.glide.page> dans votre navigateur.



2 Repérez la patinoire de votre municipalité et consultez leur statut en cliquant sur celle-ci.

3 Ajoutez la page à vos favoris pour ne rien manquer!

Saint-Valentin 2025 !

14 février

Sur le terrain des loisirs...



Soirée patins à roulettes & karaoké de 19h à 22h

🎵 Station Karaoké – À partir de 21h, venez chanter vos chansons d’amour préférées et laissez-vous emporter par la magie de la Saint-Valentin ! Un moment idéal pour ajouter du plaisir et de la musique à votre expérience de patin à roulettes.

👗 Code vestimentaire : Portez du rouge, du rose ou un accessoire spécial Saint-Valentin pour ajouter une touche festive !

🍰 La vente de grignotines et de breuvages sera à l’intérieur pour vous ravir.

🎁 C’est gratuit pour tous ! – Un événement ouvert à toutes et à tous !

🛼 Prêt de patins à roulettes : Enfilez vos vieux patins à 4 roues (2 à l’avant et 2 à l’arrière) pour revivre l’époque des patins rétro ! Rien de mieux que de se rappeler l’ancien temps tout en glissant en toute liberté.



Patinage en amoureux

À l’extérieur, profitez de notre patinoire sous la lueur de la musique d’ambiance amoureuse et de lumières féériques.

Concours photo



Prenez une photo près du cadre de l’amour à l’extérieur et envoyez-la sur notre page Facebook, Messenger ou par courriel aux loisirs pour courir la chance de gagner une carte cadeau ! 🎁

Un événement festif et plein d’amour à ne pas manquer ! Venez seul, en couple ou entre amis, et laissez-vous emporter par l’esprit de la Saint-Valentin !

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 7 janvier 2025, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Est absent à cette séance :

Siège #2 - Gaétan Roy Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024
- 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024

4 - MOT DU MAIRE

- 4.1 - Mot du maire

5 - INFORMATION PUBLIQUE

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

- 7.1 - Festival-des-Barres-à-Jack
- 7.2 - Plan triennal 2025-2026 à 2027-2028 - Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud
- 7.3 - Optimisation du réseau des OMH-information
- 7.4 - Lettre - QUITTANCE Saint-Raphaël-SAAQ

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

9 - FINANCES

- 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de décembre 2024
- 9.2 - Programmes et subventions
- 9.3 - Dons et commandites

9.3.1 - DEMANDE de commandite - Pee-Wee AA

9.3.2 - DEMANDE - Commandite « Corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme

9.4 - RÉOLUTION - Affectation à la réserve « Eaux usées » d'une somme de 125 000\$

9.5 - RÉOLUTION - Affectation à la réserve « Neige » d'une somme de 75 000\$

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de décembre 2024

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

11.2 - RÉOLUTION - Autorisant la signature du contrat de service avec la Croix-Rouge canadienne

11.3 - RÉOLUTION - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique

11.4 - AVIS DE MOTION - Règlement d'emprunt relatif au remplacement de l'autopompe 219 - 1994

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

13 - LOISIRS

13.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du service des loisirs

14 - LÉGISLATION

14.1 - ADOPTION - Règlement concernant la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale

14.2 - ADOPTION - Règlement portant sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

14.3 - ADOPTION - Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Raphaël

14.4 - ADOPTION - Règlement relatif à l'utilisation de l'écocentre

14.5 - DÉPÔT - Deuxième projet: Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

14.6 - ADOPTION - Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2025

14.7 - ADOPTION - Règlement décrétant la tarification des biens et services 2025

14.8 - RÉOLUTION - Demande de retrait de la loi 65 limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires âgés.

14.9 - DÉPÔT - Premier projet « Règlement d'emprunt relatif au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie ».

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-01-02

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-03

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024

Une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

4.1 - Mot du maire

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Questions du public par courriel / courrier:

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

7.1 - Festival-des-Barres-à-Jack

7.2 - Plan triennal 2025-2026 à 2027-2028 - Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud

7.3 - Optimisation du réseau des OMH-information

7.4 - Lettre - QUITTANCE Saint-Raphaël-SAAQ

La SAAQ confirme la quittance complète pour le dossier du bureau de Saint-Raphaël, confirme le crédit pour les pénalités et ce sans autre frais et pénalité à venir.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

Aucun point

9 - FINANCES

2025-01-04

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de décembre 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 41 288.96\$ correspondant à la balance de paiement de l'enseigne est incluse à la somme des paiements, financé par les dons du Festival-des-Barres-à-Jack et de la CDSR ;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 16 304.43\$ correspondant au paiement à Lafontaine pour le branchement au réseau de la municipalité des services du développement du secteur JO-Veilleux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de décembre payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 295 180.94\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - confirmé

PROCÈS-VERBAUX

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - confirmé
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme pour la réussite du français en loisirs (15 000\$) - en attente de la réponse
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - confirmée
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - confirmée
- Programme URLS-CA soutenir les initiatives locales « Réaménagement Unité Mobile des Loisirs » (6 600\$) - refusé
- Programme URLS-CA soutenir les initiatives locales « Amélioration des activités culturelles de la bibliothèque » (5 000\$) - refusé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 4 726 348\$

9.3 - Dons et commandites

2025-01-05

9.3.1 - DEMANDE de commandite - Pee-Wee AA

Cher membres du conseil (demande courriel)

Je me présente, Marie-Andrée Roy maman de Travis Pigeon joueur de hockey remplie d'espoir, motivé et qui sait peut être prochaine relève !!

Dernièrement, Travis et son équipe BNB Peewee AA ont été sélectionné pour le tournoi Pee-Wee de Québec qui aura lieu en février 2025 ! Quelle fierté pour nous les parents et pour nos jeunes .

Nous sommes présentement en campagne de financement parce que cela occasionne beaucoup de coup, le pourquoi je me permet de vous faire la demande, peu importe le montant nous serons reconnaissants. Un reçu sera remis si besoin.

IL EST PROPOSÉ PAR :

Monsieur Gaëtan Roy se retire ayant des intérêt dans cette demande.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE commanditer au montant de 50\$ le BNB Pee-Wee AA pour le tournoi Pee-Wee de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-06

9.3.2 - DEMANDE - Commandite « Corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant des « Cadets de la marine royale anadienne, succursale Saint-Anselme », demandant à la Municipalité une participation

financière à la campagne annuelle de financement;

ATTENDUQUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDUQUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à des jeunes résidant à Saint-Raphaël ;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- D'ACCORDER une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle du corps des Cadets de la marine royale canadienne, succursale Saint-Anselme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-07

9.4 - RÉSOLUTION - Affectation à la réserve « Eaux usées » d'une somme de 125 000\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a un surplus non affecté à la suite de revenus additionnels;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire affecter des sommes à même le surplus non affecté pour réserver une somme pour l'entretien des étangs des eaux usées qui se chiffre à 125 000\$ provenant des surplus 2023 de 50 000\$ et 2024 de 75 000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Saint-Raphaël autorise monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier à effectuer un transfert de 125 000 \$ du surplus accumulé non affecté des années 2023 et 2024 en vue de l'entretien des étangs qui se chiffre à 200 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-08

9.5 - RÉSOLUTION - Affectation à la réserve « Neige » d'une somme de 75 000\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a un surplus non affecté à la suite de revenus additionnels;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire affecter des sommes à même le surplus non affecté pour réserver une somme pour les fins de déneigement qui se chiffre à 75 000\$ provenant du surplus 2024 de 75 000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Saint-Raphaël autorise monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier à effectuer un transfert de 75 000 \$ du surplus accumulé non affecté de l'année 2024 en vue de créer une réserve d'urgence qui se chiffre à 75 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de décembre 2024

En décembre, les services municipaux ont émis 9 permis ou certificats dont:

- Certificat de démolition: 1
- Certificat d'autorisation de déplacement: 1
- Permis de lotissement: 1
- Permis d'addition de bâtiment: 1
- Permis d'installation septique: 1
- Permis de brûlage: 4

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport annuel 2024 incluant les données de décembre du service de sécurité publique sera fait au conseil en février par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin.

2025-01-09

11.2 - RÉOLUTION - Autorisant la signature du contrat de service avec la Croix-Rouge canadienne

ATTENDUQUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la Sécurité Civile (R.L.R.Q.,c.S-2.3), le Code Municipal du Québec (R.L.R.Q.,c-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou de sinistre en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lrs de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la SCCR est reconnue par le Ministère de la Sécurité publique (MSP) pour: préparer et mettre en oeuvre les Services aux Personnes sinistrés lors de sinistres, de gérer l'inventaire de Matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre;

ATTENDU QUE les parties souhaitent établir les modalités suivantes lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de sinistres sur le territoire de la municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU QU' en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code Municipal du Québec, la présente entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de ce même code.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DESIGNER l'entente avec la Croix-Rouge au montant de 483.20\$
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-10

11.3 - RÉOLUTION - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-11

11.4 - AVIS DE MOTION - Règlement d'emprunt relatif au remplacement de l'autopompe 219 - 1994

Avis de motion est, par la présente, donné par _____, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le règlement no. 2025-242 intitulé :

« Règlement d'emprunt relatif au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie », tel que lu et qu'il sera reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

Une assemblée d'information aura lieu le 4 février 2025 à 19h afin de présenter le projet, les raisons menant à la décision de remplacement du véhicule et les options envisagées par le conseil pour le remplacement de l'unité 219.

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport annuel 2024 incluant les données de décembre du service des travaux publics sera fait au conseil en février par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin.

13 - LOISIRS

13.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de décembre 2024 du service des loisirs.

14 - LÉGISLATION

2025-01-12

14.1 - ADOPTION - Règlement concernant la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale

ATTENDU le dépôt du premier projet: Règlement concernant la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale à la séance du 3 décembre 2024 du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2025-237 tel que rédigé;

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-13

14.2 - ADOPTION - Règlement portant sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU le dépôt du premier projet: Règlement portant sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés à la séance du 3 décembre 2024 du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2025-240 tel que rédigé;

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-14

14.3 - ADOPTION - Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Raphaël

ATTENDU le dépôt du projet: Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Raphaël à la séance du 3 décembre 2024 du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2025-238 tel que rédigé;

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-15

14.4 - ADOPTION - Règlement relatif à l'utilisation de l'écocentre

ATTENDU le dépôt du premier projet: Règlement relatif à l'utilisation de l'écocentre à la séance du 3 décembre 2024 du conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2025-239 tel que rédigé;

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-16

14.5 - DÉPÔT - Deuxième projet: Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

ATTENDU la rencontre avec le ministère des Transports ayant eu lieu le 17 décembre dernier;

ATTENDU QUE le MTQ suggère quelques modifications et recommandations;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas pu prendre position avec les éléments mentionnés par le MTQ durant la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REPORTER à la prochaine séance le dépôt du deuxième projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-17

14.6 - ADOPTION - Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2025

ATTENDU la publication d'un avis public le 5 novembre 2024 annonçant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget ainsi que le Plan Triennal d'Immobilisation 2025 – 2026 – 2027, le 10 décembre 2024 ;

ATTENDUQUE l'avis de motion ainsi que le projet de règlement du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2024 ;

ATTENDUQUE, pour rencontrer les prévisions de dépenses d'administration, afin de pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations établies dans le budget 2025, le Conseil municipal ordonne et décrète l'imposition de certaines taxes ;

ATTENDUQUE la municipalité peut, conformément aux dispositions 244.29 à 244.64 de la Loi sur la fiscalité municipale (c. F-2.1), fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation ;

ATTENDUQUE le présent règlement abroge à toutes fins de droits tous règlements antérieurs incompatibles ou inconciliables avec celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent :

- QUE le règlement no. 2025-235, intitulé « Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2025 », soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-18

14.7 - ADOPTION - Règlement décrétant la tarification des biens et services 2025

ATTENDU la publication d'un avis public le 3 décembre 2024 annonçant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget ainsi que le Plan Triennal d'Immobilisation 2025 – 2026 – 2027, le 10 décembre 2024 ;

ATTENDUQUE l'avis de motion ainsi que le projet de règlement du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE, pour rencontrer les prévisions de dépenses d'administration, afin de pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations établies dans le budget 2025, le Conseil municipal ordonne et décrète l'imposition de certains tarifs ;

ATTENDU QUE la municipalité peut, conformément aux dispositions 244.29 à 244.64 de la Loi sur la fiscalité municipale (c. F-2.1), fixer pour un exercice financier plusieurs tarifs en fonction des différents catégories de service ;

ATTENDUQUE le présent règlement abroge à toutes fins de droits tous règlements antérieurs incompatibles ou inconciliables avec celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent :

- QUE le règlement no. 2025-236, intitulé « Règlement décrétant la tarification des biens et services 2025 », soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-19

14.8 - RÉSOLUTION - Demande de retrait de la loi 65 limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires âgés.

ATTENDU QUE la loi 65 prévoit qu'aucun locataire ne peut être évincé d'un logement avant le 6 juin 2027 ;

ATTENDU QUE la loi 65 interdit à un locateur d'évincer un locataire pour subdiviser un logement, l'agrandir ou en changer la vocation ;

ATTENDU QUE cette loi est rédigée davantage pour les grands centres comme Montréal, Québec, Sherbrooke, etc. et qu'elle ne correspond pas aux besoins des municipalités de taille plus modeste ;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités de petite taille peuvent compter sur des commerces de proximité qui incluent un ou des logements à l'intérieur même de leur bâtiment ;

ATTENDU QUE cette loi constitue un obstacle à la revitalisation des vieux quartiers et des petites municipalités, en entravant le développement de certains commerces au sein de leur propre propriété, ce qui pourrait même entraîner leur fermeture ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël compte quelques commerces avec logements dont le développement est susceptible d'être compromis par l'application de cette loi ;

ATTENDU QUE l'article 2, de la section 1 de la loi, permet au gouvernement provincial de soustraire de l'article 1 les logements situés sur toute partie du territoire du Québec, et ce, pour une durée déterminée ou non ;

ATTENDU QUE la loi 65 peut avoir des effets dans plusieurs municipalités de la MRC de Bellechasse et de tout le Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, mme Andrée Laforest, et à la ministre responsable de l'Habitation, mme France-Élaine Duranceau de soustraire, tel que prévu à l'article 2, la municipalité de Saint-Raphaël de l'application de l'article 1 de la loi 65.
- De demander aux autres municipalités de la MRC de Bellechasse d'appuyer cette démarche en adoptant une résolution en ce sens.
- QUE cette résolution soit acheminée à:
 - Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
 - Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
 - Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse
 - Toutes les municipalités de la MRC de Bellechasse
 - Madame Anick Beaudoin, directrice générale de la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-01-20

14.9 - DÉPÔT - Premier projet « Règlement d'emprunt relatif au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie ».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à procéder au remplacement de l'autopompe 219 datant de 1994 du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement du véhicule 219 sera présenté à la population avant la prochaine séance;

CONSIDÉRANT les recommandations du service de sécurité incendie depuis 2020 de prévoir le remplacement dudit véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule doit depuis 2004 être inspecté à chaque année pour la conformité ULC / NFPA et que celui-ci a de plus en plus de réparations et de modifications réalisées ou à faire afin de respecter les normes et la conformité;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule 219 est inscrit comme véhicule de première intervention au schéma de couverture de risque 2025-2035 et que celui-ci a été approuvé par le conseil municipal et les conseils des maires de la MRC en plus d'avoir été approuvé par le ministre de la Sécurité Publique;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Saint-Raphaël est le principal SSI de l'axe 281 et que ce véhicule est régulièrement demandé en support lors des entraides des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Raphaël est en plein développement et que plusieurs constructions seront classifiées en niveau 1 et 2 (bâtiment à risque très élevé ou à risque élevé);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion fut dûment donné et adopté lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2025 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil autorise le projet d'acquisition d'un véhicule pour le Service des incendies, pour une dépense maximale au montant de 975 000 \$.
- ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant d'un maximum de 1 million (1 000 000\$) sur une période de 20 ans incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par monsieur Claude Morin, directeur général, greffier-trésorier et directeur de la sécurité publique.
- ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une portion de la taxe foncière équivalent au remboursement du capital et des intérêts.
- ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 6. Le présent règlement est assujéti à la procédure référendaire le cas échéant.
- ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le premier projet de règlement #2025-242 intitulé : « Règlement d'emprunt relatif au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 et décrétant une dépense maximale de 1 000 000\$ » ;
- DE PROCÉDER à la préparation publique du projet;
- D'ENREGISTRER et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le #2025-242 et en conséquence, signé par le maire et le greffier-trésorier et déposé sous la garde de celui-ci.

PROCÈS-VERBAUX

15 - VARIA

Demande d'un droit de passage de la part du club de motoneige Bellechasse sur le pont de la route Robert.

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-01-21

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à H

Richard Thibault

Maire

Claude Morin, Adm.A.

Directeur général et Greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL(R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS SACP

MRC BELLECHASSE.....	880.00	BUROPROCITATION INC.....	454.37
CIMENT QUÉBEC INC.....	83.61	EXTINCTEURS MONTMAGNY.....	436.80
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NERÉE.....	821.58	JAVELBOIS-FRANCS(2743-2855 QUÉBEC INC).....	1 339.47
FILGO ENERGIES ONIC INC.....	4 955.90	CLOUD LIOMNIVIGIL SOLUTIONS.....	21.13
PAQUET ET FILS.....	1 876.19	PROPANE GRG.....	1 939.12
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.....	132.22	CRÉAPHISTE.....	912.90
LEMIEUX NOLET COMPTABLES AGRÉÉS SENC.....	2 845.63	CHEMACTION INC.....	1 307.27
SINTO INC.....	177.98	WOLSELEY CANADA INC.....	1 855.19
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.....	59.48	AQUATECH INC.....	5 320.18
VALÉRIE BERGERON.....	58.99	SISCOM INC.....	6 900.35
PAPINEAU LILIANNE.....	350.00	IMPACT ALARME INC.....	8 087.01
LGSOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC.....	9 603.75	LUCOUELLET ÉLECTRIQUE INC.....	3 683.08
ADM QASS. DIRECTEURS MUNICIPAUX DU.....	270.19	SERRUPROSERRURIER RIVE-SUD INC.....	400.06
POSIMAGE.....	45 216.79	CARRIÈRES RIVE-SUD INC.....	1 448.70
PAVAGE CHARLES LACASSE INC.....	5 591.81	MARTIN & LEVESQUE INC.....	1 222.88
PAUSE CAFE JACQUELINE INC.....	86.23	TETRA TECH QI INC.....	30 270.20
LONG CHAMPS DENISE.....	620.00	AKIFERGÉNIE-CONSEIL.....	2 936.46
NUMÉRIQUE.CA.....	402.41	CHEMCO INC.....	5 702.88
STEPHANIE CARRIERE PHOTOGRAPHIE.....	75.00	BMR MAG.H.LETOURNEAU INC.....	1 834.48
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH.....	730.85	LAFONTAINE INC.....	17 855.48
LE DOMAINE SKS.E.N.C.....	13 509.56	OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC.....	82.02
TRADITION-8787.....	397.24	GARAGE G.L.GAGNON INC.....	42.70
LESPELOUSE SRÉMILLARD.....	3 623.74	AVANTIS COOPÉRATIVE.....	1 097.14
THIBAUT RICHARD.....	45.00	MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR.....	440.53
CHABOT ÉDITH.....	45.00	EUROFINSENVIRONEX.....	2 515.10
THIBAUT DORILDA.....	900.00	MORIN CLAUDE.....	355.43
LIBRAIRIE LIVRESENTÊTE INC.....	50.00	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.....	8 818.87
BOSSÉ & FRÈRE INC.....	2 367.76	TOTAL.....	203 056.71

PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITE SAINT-RAPHAEL C/P Registre des chèques

POSTECANADA..... 5 691.27 XYLEMCANADACOMPANY 1 281.72

MUNICIPALITESAINT-RAPHAEL(R)

Registredeschèques-PaiementsdirectsACP

CIMENTQUÉBECINC.....	8 744.98	PROPANEGRG	1 881.71
FILGOENERGIESONICINC.....	4 975.91	AQUATECHINC.....	5 320.18
AREO-FEULIMITEE.....	1 974.47	ROBITAILLÉQUIPEMENTINC.....	1 306.12
PAQUETETFILS	1 170.35	IMPACTALARMEINC.....	172.46
LEMIEUXNOLETCOMPTABLESAGRÉESSENC.....	7 818.31	APSAM.....	950.00
PIECESD'AUTOSG.G.M.INC.....	465.07	OLIVIERGAGNEMINI-MOTEURINC.....	778.19
VALERIEBERGERON	39.00	AVANTISCOOPÉRATIVE.....	937.31
GROUPCOCONSTRUCTIONINC.....	8 883.43	9196-4056QUÉBEC INC.....	1 207.24
SELCOINC.....	9 833.98	EUROFINSENVIRONEX.....	2 860.01
TRADITION-8787	99.30	MÉCANIQUEÉTIENNEPRÉVOSTINC.....	6 208.00
BUROPROCITATIONINC.....	318.22	65 962.81
CLOUDLIOMNIVIGILSOLUTIONS	18.57		

MUNICIPALITESAINT-RAPHAEL(R)

Registredeschèques-PaiementsdirectsACP

SMS ÉQUIPEMENT	7 904.53	CRÉAPHISTE.....	842.48
ADMOASS.DIRECTEURSMUNICIPALXDU	1 154.34	JAGUARMÉDIAINC.....	362.17
COMPLEXESANTESAINT-RAPHAELINC.....	2 437.38	FQMSERVICECOOPÉRATIVESOLIDARITÉCIM	8 876.07
POSTECANADA,SOCIETECANADIENNES	250.73	21 875.97
BUROPROCITATIONINC.....	48.27		

Les bons gestes pour prévenir les engelures

Se mettre à l'abri du froid et de l'humidité

Le risque d'engelure apparaît à partir de - 10 degrés.



Boire de l'alcool

Il provoque une dilatation des vaisseaux sanguins, ce qui cause une perte de chaleur corporelle encore plus importante.

Bien se couvrir

Gants, bonnets, cagoules, écharpes, chaussettes, chaussures adaptées... sont vos meilleurs alliés pour protéger vos extrémités.



Fumer

Le tabac nuit à la bonne santé des parois veineuses et les fumeurs ont plus de mal à se réchauffer.

Se masser

Il est recommandé de se masser régulièrement les zones à risque (mains, pieds) pour activer la circulation sanguine.



Prendre des médicaments vasoconstricteurs

Certains traitements, contre le rhume par exemple, ont pour effet de contracter les vaisseaux et accentuent le risque d'engelures.

À savoir

Les engelures sont dues à la contraction des petits vaisseaux de la peau pour garder la chaleur. Elles se manifestent par des petites plaques rouges, voire bleutées ou violacées, qui enflent et démangent.



À la recherche d'une solution pour promouvoir vos services !

Il nous reste de la place sur notre page des annonceurs

Publicité dans le journal municipal

Format carte d'affaires : mensuel (30\$)

Format 1/4 page : mensuel (50\$)

Pour plus d'informations, contactez la Municipalité de Saint-Raphael au info@saint-raphael.ca ou 418 243-2853

Espace disponible

Espace disponible

ANNONCEURS



Francois Bourassa
Agence Sainte-Foy
Conseiller en sécurité financière

ia.ca
3045, avenue Maricourt, bur. 205
Québec (Québec) G1W 0G6
418 653-4064 1 800 898-4064
C. : 418 809-0437 F. : 1 877 781-7405
francois.bourassa@agc.ia.ca

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.

Cabinet de services financiers



ASSURANCE

Vie
Invalidité et salaire
Maladie grave
Accidents corporels
Hypothécaire



ÉPARGNE

REER, CELI, CELIAPP et autres régimes
FERR, FRV et rentes
REEE
Fonds distincts

Rencontre à domicile possible !



PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH
418 466-2073

SAINTE-CLAIRE
418 883-3715

SAINT-DAMIEN
418 789-2143

Clinique de Masso-Kinéthérapeute

Chez Donaldda

France Roy
Masso-Kinéthérapeute
3, Avenue Beaudry, St-Raphaël

418 705-4212
Sur rendez-vous seulement
Reçu disponible



DOMINIQUE VIEN

Députée
Bellechasse—Les Etchemins—
Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



Reçu disponible

Emma Benigian

Masso-Kiné-Naturo-Orthothérapeute

Douleurs musculaires
Raideurs articulaires
Massages de détente
Massages pour femmes enceintes
Soins des pieds

4, Avenue Philippe-Asseïn, Saint-Raphaël
Rév. : 418 705-0708 Cell. : 418 261-7883



**CONSTRUCTION-
RÉNOVATION
C.D.T. INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
Cell. : 418 805-5835
construction-cdt@outlook.com

construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0

R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE



ESTIMATION GRATUITE !

Michel : 418-508-0338 Benoît : 418-241-6143



889 : 882-408-01

CALENDRIER DES LOISIRS



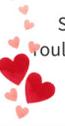
Loisirs Saint-Raphaël 2025



Municipalité de
Saint-Raphaël

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Grande salle Centre communautaire	Pickleball, 9h Danse country, 19h		Step-Fitness, 18h30 Relaxation méditative, 19h30	Pickleball, 9h	Yoga chaise, 10h30		
Petite salle Centre Communautaire	Danse enfantine, 18h Hip-hop débutant, 18h45		Café-rencontre, 13h Yoga doux, 19h		Bouge avec bébé, 10h Dards, 19h		Art-Enfant, 10h
Gymnase de l'école	Sport-Famille, 19h à 21h	Badminton, 18h à 21h	Sport-Ado, 19h à 21h	Volley-Ball, 19h		<div style="background-color: #c00000; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px;"> Bibliothèque ! mardis et mercredis : 18h30 à 20h 1er & 3e Samedis du mois : 9h30 à 11h </div>	
Chalet intergénérationnel	Patinoire libre Patinoire hockey Piste ski de fond 9h à 22h	Patinoire libre Patinoire hockey Piste ski de fond 9h à 22h	Patinoire libre Patinoire hockey Piste ski de fond 9h à 22h	Patinoire libre Patinoire hockey Piste ski de fond 9h à 22h	Patinoire libre Patinoire hockey Piste ski de fond 9h à 22h		
La FADOQ	Viactive, 13h30		Shuffleboard, 13h	Tournoi de Joffre ou charlemagne	Shuffleboard, 13h	<div style="background-color: #002060; color: white; padding: 5px; border-radius: 10px;"> Poker à tous les vendredis, 19h, à l'édifice communautaire </div>	
À l'affût !		La Saint-Valentin	La Fête des Joues Rouges	La semaine de Relâche	Unité mobile des loisirs d'hiver, 11 au 16 février !		

CALENDRIER MUNICIPAL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1 Souper dansant  
2	3	4   	5	6  	7	8
9	10  	11 	12	13  	14 Soirée patins à roulettes & autres 	15 Date tombée du journal 
16	17 	18 	19	20  	21 FÊTE DES JOUES ROUGES 	22
23 FÊTE DES JOUES ROUGES	24 	25 	26	27  	28	